

SICAV de droit français

VALMONDIA

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2022

**Société de gestion : HMG Finance
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

HMG Finance - 2 rue de la Bourse - 75002 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	21

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VALMONDIA

ACTION C (Capitalisation) FR0010250829

Cette SICAV est gérée par HMG FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence l'€STR capitalisé +2% en limitant le risque de perte en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur la durée de placement recommandée. La gestion de la SICAV n'étant pas indicielle, la performance de la SICAV pourra s'éloigner sensiblement de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison a posteriori.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, cet OPCVM est géré de façon active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, taux et actifs monétaires). La sélection des valeurs dépendra pour une partie des analyses macroéconomiques ou microéconomiques effectuées par le gérant, et essentiellement de l'analyse des qualités intrinsèques de la société sous-jacente. Les investissements se feront via des titres en direct ou par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 90% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 50% aux marchés des actions des pays émergents.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes notations (voire non notés), de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux souverains ou du secteur public de la zone euro ;

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs et de pays émergents ;

- de 0% à 100% sur les marchés des obligations convertibles ;

- de 0% à 90% au risque de change sur les devises hors euro.

De 0% à 100% en instruments de taux à caractère spéculatif, dits haut rendement, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Cette dernière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement sur les notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres considérés.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Des titres intégrant des dérivés pourront être utilisés à des fins d'exposition au risque actions.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les lundis avant 12 heures selon les modalités prescrites dans le prospectus. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés).

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est classé en catégorie 5 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroussure ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Fonds, notamment en cas de rachats importants.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

4 novembre 2021 :

- Mise à jour des frais courants.

1^{er} janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le règlement Taxonomie.
- Modification de la limite de l'investissement en actions (de 80% à 90%).

11 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- **INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

Noms et prénoms	Fonction au sein de la Sicav Valmondia	Autres mandats exercés
Julie MARKUS	Président Directeur Général	Néant
Antoine MARKUS	Administrateur	Néant
Maud CLEMENT-BAYARD	Administrateur	Néant

- **MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions des articles L.225-51-1 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale a opté pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Madame Julie MARKUS a été nommée aux fonctions de Président et de Directeur général du conseil d'administration. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

- **CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la Sicav.

- **DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Sans objet pour les Sicav.

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en.....)
MARKUS Julie	Président Directeur Général	Septembre 2025
MARKUS Antoine	Administrateur	Septembre 2024
CLEMENT-BAYARD Maud	Administrateur	Septembre 2024
KPMG	Commissaire aux comptes	Septembre 2022

- **ECHÉANCE DE MANDAT**

Le mandat de commissaire aux comptes du cabinet KPMG Audit arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre 2022.

COMPTES DE L'EXERCICE

- **EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'actif net, qui était de 12 055 664,58 euros divisé en 72 702,10 actions le 30 septembre 2021 s'élevait à 10 550 380,93 euros divisé en 72 692,1 actions le 30 septembre 2022.

- **PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 259 652,83 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 339 039,42 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Cette somme sera capitalisée.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

3. RAPPORT DE GESTION

Les chocs se succèdent à un rythme accéléré depuis quelques années et causent de fortes perturbations à l'évolution des Bourses. Si le sujet d'il y a deux ans était celui du covid 19, le sujet de cette année est double : la guerre en Europe et le retour de l'inflation. Après une progression régulière jusqu'à l'invasion de l'Ukraine, la valeur de l'action de Valmondia termine cet exercice au 30 septembre 2022 sur un fléchissement de 12,5%.

Guerre et inflation ont été les déterminants du comportement des marchés financiers cette année et le resteront pour les mois à venir. Nous n'avons pas de compétence particulière pour exprimer une vue sur le premier point, si ce n'est un sentiment que le risque potentiel extrême de ce conflit n'est pas pris en compte par les marchés aujourd'hui et qu'une large diversification internationale en-dehors des pays concernés par le conflit est une manière efficace de s'en prémunir. Nous avons l'ambition d'aller au-delà des 21% du portefeuille actuellement investis à l'extérieur de l'Europe.

De même que l'invasion de l'Ukraine met fin à des décennies de relative tranquillité en Europe, le retour de l'inflation met fin à des décennies de désinflation et de taux en baisse. Les outils et les processus développés en matière de gestion pendant toute cette longue période ne trouvent plus à s'appliquer de la même manière dans le nouveau climat économique. L'inflation aura ses gagnants et ses perdants, secteur économique par secteur économique, mais aussi à l'intérieur des différents concepts d'investissement et c'est ce que nous avons analysé pour adapter votre portefeuille à ce nouveau paysage. Vous savez que nous avons, dès la mise en place des programmes de soutien à l'économie en Europe lors de la pandémie, alerté sur le fait que les conditions se mettaient aussi en place pour une résurgence de l'inflation. Nous avons ajusté le portefeuille de Valmondia en conséquence et, estimant aujourd'hui que nous n'avons pas encore vu la fin des tendances inflationnistes, nous maintenons les orientations de gestion prises à l'époque.

Si l'inflation aux Etats-Unis est assez clairement due à une forte demande locale qui pousse les prix à la hausse, la BCE a l'air de penser que l'inflation européenne est surtout de l'inflation importée (énergie notamment). Dans ces conditions, on peut comprendre son retard et ses hésitations à augmenter les taux d'intérêt de manière aussi énergique que la FED.

Mais cette inflation européenne est-elle véritablement une inflation importée ou y a-t-il là une erreur d'analyse de la BCE ?

Ce qui nous conduit à poser cette question iconoclaste est la situation de l'inflation en Asie, largement moins forte qu'en Europe, alors que la plupart des pays de la région importent, comme l'Europe, l'essentiel de leur énergie. La Banque Asiatique de Développement a récemment remonté son anticipation d'inflation pour 2022 de 3,7% à 4,5%, mais cela reste plus ou moins la moitié de l'inflation européenne.

Ce pourrait être un signe que la composante interne de l'inflation européenne est plus importante qu'il ne semble et donc que cette inflation serait aussi plus durable qu'attendu en l'absence de relèvements significatifs de taux. Par prudence, nous retenons cette hypothèse dans la gestion de Valmondia.

Il est assez difficile de prévoir quels seront les secteurs et les entreprises qui sauront manœuvrer dans ce nouveau climat inflationniste, mais certains « paris » et concepts semblent moins risqués que d'autres.

Du côté des concepts, l'adage « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » trouve à s'appliquer dans la situation actuelle. Le « tu l'auras » correspond à l'investissement dans des valeurs de croissance, qui promettent des revenus pour dans quelques années lorsqu'elles seront devenues rentables. Le « tiens » sont les sociétés qui font moins rêver, mais dont l'activité solide et rentable leur permet de distribuer dès aujourd'hui de substantiels dividendes. Dans la théorie financière, on explique cela en disant que la valeur actuelle d'un flux de dividendes futurs est, en période d'inflation et de hauts taux d'intérêt, d'autant plus élevée que le flux de dividendes est proche dans le temps. Cela conduit à dévaloriser toutes les valeurs dites « de croissance » et revaloriser les titres dits « value » et c'est bien ce qui s'est produit, au moins dans la première partie de l'année.

La vie réelle est toujours moins simple que la théorie économique et le cas du secteur immobilier coté (12,1% de l'actif du fonds) dont l'évolution boursière a, pour l'instant, été très décevante, mérite qu'on s'y arrête un instant.

L'immobilier en Bourse, c'est à la fois de la pierre et un placement financier.

Parce que c'est un placement financier, la valeur vénale qui est faite régulièrement de l'actif des sociétés immobilières baisse avec la hausse des taux et monte avec la baisse des taux. En effet, la valeur d'actif est calculée par l'actualisation du flux de loyers dans la durée : plus les taux sont hauts et plus la valeur actuelle de ce flux est faible et inversement lorsque les taux sont bas. On est plutôt actuellement dans un effet négatif de la hausse des taux sur les valeurs d'estimation.

Mais parce que c'est de l'immobilier et donc un actif réel, l'inflation a, à plus long terme, un effet favorable sur la valeur des actifs. L'inflation, c'est effectivement la hausse des prix - notamment de l'immobilier. De plus, l'inflation entraîne aussi une hausse des revenus des sociétés immobilières, car les loyers ont des clauses d'indexation.

Donc dans un premier temps, les investisseurs vendent les actions immobilières, comme en ce moment, car ils pensent que la hausse des taux va diminuer la valeur de leurs actifs. Mais dans un second temps, ils s'apercevront que les valeurs d'actif ont, du fait de l'inflation, monté et non baissé et que les loyers aussi ont monté, protégeant ainsi leur pouvoir d'achat par ce double mécanisme et ils vont revenir sur le secteur.

Idéalement, il faudrait acheter quand le premier mouvement sera à son paroxysme et avant que le second mouvement s'enclenche. Timing difficile, comme toujours.

Valmondia détient déjà en portefeuille des actions comme Icade, MRM et Mercialis, qui affichent des décotes très attrayantes, autour de 50% par rapport aux valeurs d'actif. Nous considérons que c'est très exagéré, d'autant que nombre de ces actions immobilières distribuent aujourd'hui de très beaux rendements qui s'approchent pour certaines de 10% annuels, qui permettent d'être grassement payés pour attendre le rebond.

La mauvaise tenue boursière, que nous estimons anormale, du secteur immobilier s'est encore accentuée courant septembre, avec l'annonce par le gouvernement néerlandais d'une possible suppression de l'équivalent local du régime SIIC. Rappelons que ce régime, en France, permet aux sociétés immobilières qui s'y soumettent de ne pas payer l'impôt sur les sociétés, à condition de distribuer au moins 80% de leur résultat sous forme de dividendes et à condition qu'aucun actionnaire ne détienne plus de 60% de la société. Par sympathie, les SIIC ont vu leurs cours baisser en France, alors que le gouvernement français ne s'est pas exprimé sur ce sujet. Imaginons que le régime SIIC soit supprimé en France, quelles conséquences ? Une baisse du résultat net de ces sociétés, certes, est ce qui frappe immédiatement l'imagination. Mais aussi, et c'est positif, la possibilité de détenir ces actions dans des PEA, créant une nouvelle catégorie d'acheteurs et aussi la suppression de la limite de détention à 60% du capital. Avec les décotes actuelles, on peut facilement imaginer que les actionnaires principaux sauteraient sur l'occasion de se renforcer au capital, voire de retirer ces actions de la cote, source probable de réduction des décotes.

Ce long développement vise à illustrer l'approche de vos gérants qui essaient toujours de dépasser les réactions épidermiques pour s'interroger sur les conséquences à plus long terme des événements et positionner votre fonds en conséquence. Les résultats ne s'en font pas toujours sentir à court terme, lorsque les marchés sont sous l'emprise de l'émotion, mais doivent apparaître à plus long terme.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ORANGE		648 510,00
LHYFE SAS	209 702,50	195 859,25
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	364 000,00	
ASM PACIFIC TECHNOLOGY LTD	277 720,06	
M6 METROPOLE TELEVISION	182 939,70	72 519,50
EDF		250 638,00
COFACE		239 677,00
IVECO GROUP NV	234 006,00	
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	225 210,66	
SCOR SE		209 223,36

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com, dans la partie Mentions légales et réglementaires.

POLITIQUE DE VOTE

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com, dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La politique d'investissement de la SICAV VALMONDIA ne prend pas simultanément en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Actuellement, HMG FINANCE n'intègre pas simultanément les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour la gestion de cet OPCVM, et les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, dans une démarche d'amélioration continue, la société travaille à l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans son analyse interne des émetteurs, s'appuyant notamment sur le guide des indicateurs extra-financiers, élaboré par l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

La principale difficulté relative aux critères extra-financiers demeure encore la disponibilité de l'information, ainsi qu'un manque d'exhaustivité et de cohérence, concernant les petites et moyennes valeurs, au centre de l'expertise de HMG FINANCE.

L'enjeu est donc d'acquérir une information suffisamment fiable et pertinente, à la suite d'analyses internes ou externes.

Les critères de gouvernance, plus facilement quantifiables et traçables sont déjà au cœur de notre sélection de valeurs. En effet, HMG FINANCE est un investisseur de long terme qui se doit de considérer la durabilité de ses investissements, en sélectionnant des émetteurs dont la croissance contribuera à l'économie réelle au travers d'une gestion saine et transparente.

Le dialogue avec les sociétés est pour nous un élément clef d'appréciation de la gouvernance (voir à ce titre notre Politique d'engagement actionnarial), et participe à forger notre conviction avant chaque investissement.

C'est pourquoi pour l'instant, la **SICAV VALMONDIA** se conforme à l'article 6 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Conformément aux obligations réglementaires, le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie sera tout de même communiqué à compter de fin juin 2022 sur le site internet de la société. A défaut de pouvoir indiquer dès à présent ce pourcentage d'alignement, en l'absence d'informations suffisantes, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que l'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détient 1 908 798,10 € d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes: les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse www.hmgfinance.com.

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2021 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2021 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2021 : 1 425 680 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2020 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives (i) en matière environnementale puisque les critères environnementaux ne sont pas pour l'instant intégrés dans l'approche extra-financière des gérants, (ii) ni en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération des gérants.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance
2 rue de la Bourse
75002 PARIS
E-mail : hmgfinance@hmgfinance.com

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV VALMONDIA

Siège social : 2, rue de la Bourse - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VALMONDIA constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 15/11/2022 11:50:37



Séverine Ernest
Associée



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV VALMONDIA

Siège social : 2, rue de la Bourse - 75002 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV VALMONDIA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 15/11/2022 11:50:34

Séverine Ernest
Associée



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 en EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 171 378,59	11 398 056,82
Actions et valeurs assimilées	6 458 370,13	7 417 089,52
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 458 370,13	7 417 089,52
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 804 210,36	2 023 071,08
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 804 210,36	2 023 071,08
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 908 798,10	1 957 896,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 908 798,10	1 957 896,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	11 648,44	10 721,03
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 648,44	10 721,03
COMPTES FINANCIERS	436 782,92	721 890,04
Liquidités	436 782,92	721 890,04
TOTAL DE L'ACTIF	10 619 809,95	12 130 667,89

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 951 688,68	11 070 158,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	339 039,42	706 113,40
Résultat de l'exercice (a,b)	259 652,83	279 392,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 550 380,93	12 055 664,58
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	69 429,02	75 003,31
Opérations de change à terme de devises		
Autres	69 429,02	75 003,31
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	10 619 809,95	12 130 667,89

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	69,74	
Produits sur actions et valeurs assimilées	302 971,15	330 837,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	96 594,53	76 804,11
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	399 635,42	407 641,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 796,29	3 632,54
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 796,29	3 632,54
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	395 839,13	404 009,39
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	136 183,52	124 616,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	259 655,61	279 392,54
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2,78	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	259 652,83	279 392,54

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010250829 - VALMONDIA : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

Les frais de gestion administratifs externe à la société de gestion sont de 0.45% TTC maximum.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action VALMONDIA	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	12 055 664,58	8 650 565,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)		
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 637,90	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	377 130,23	1 021 500,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-31 254,55	-541 105,31
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-14 847,08	-22 055,70
Différences de change	60 142,67	5 016,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 154 472,63	2 662 350,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 700 026,31	-545 553,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	545 553,68	3 207 904,58
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	259 655,61	279 392,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 550 380,93	12 055 664,58

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	357 195,24	3,39
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	265 992,52	2,52
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	591 022,60	5,60
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	590 000,00	5,59
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 804 210,36	17,10
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	712 986,77	6,76			1 091 223,59	10,34		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							436 782,92	4,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					80 215,50	0,76	80 307,50	0,76	1 643 687,36	15,58
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	436 782,92	4,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 HKD		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	422 493,16	4,00	305 715,76	2,90	251 332,49	2,38	430 193,53	4,08
Obligations et valeurs assimilées	165 002,94	1,56						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	501,37		2 990,84	0,03			612,46	0,01
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	11 648,44
TOTAL DES CRÉANCES		11 648,44
DETTES		
	Frais de gestion fixe	69 429,02
TOTAL DES DETTES		69 429,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-57 780,58

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-10,0	-1 637,90
Solde net des souscriptions/rachats	-10,0	-1 637,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	72 692,1	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	136 183,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 908 798,10
	FR0013351277	HMG Découvertes PME I	366 921,00
	FR0010201459	HMG GLOBETROTTER I	1 211 185,85
	FR0007495049	HMG RENDEMENT	330 691,25
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 908 798,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	259 652,83	279 392,54
Total	259 652,83	279 392,54

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	259 652,83	279 392,54
Total	259 652,83	279 392,54

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	339 039,42	706 113,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	339 039,42	706 113,40

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	339 039,42	706 113,40
Total	339 039,42	706 113,40

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	11 099 379,72	11 362 394,14	8 650 565,16	12 055 664,58	10 550 380,93
Nombre de titres	75 917,8	75 873,7	72 702,1	72 702,1	72 692,1
Valeur liquidative unitaire	146,20	149,75	118,98	165,82	145,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,90	1,82	3,31	9,71	4,66
Capitalisation unitaire sur résultat	2,98	3,94	1,93	3,84	3,57

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE	EUR	110	95 480,00	0,91
TOTAL BELGIQUE			95 480,00	0,91
ESPAGNE				
GRUPO EZENTIS SA	EUR	209 342	15 595,98	0,14
METROVACESA BEARER SHS	EUR	20 000	124 400,00	1,18
TELEFONICA SA	EUR	37 127	125 340,75	1,19
TOTAL ESPAGNE			265 336,73	2,51
FRANCE				
AMUNDI	EUR	2 500	107 400,00	1,02
ATOS SE	EUR	2 000	16 320,00	0,16
CARMILA	EUR	30 562	420 533,12	3,99
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	10 000	95 850,00	0,91
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	20 000	400 100,00	3,79
GROUPE SFPI SA	EUR	58 667	123 200,70	1,17
HAFFNER ENERGY SA	EUR	13 830	78 554,40	0,74
HERIGE ACT	EUR	6 000	181 800,00	1,72
ICADE EMGP	EUR	5 000	191 000,00	1,81
IMERYS EX IMETAL	EUR	3 249	100 913,94	0,95
INDLE FIN.ENTREPRISES	EUR	3 381	148 087,80	1,41
KLEPIERRE	EUR	9 000	161 100,00	1,53
LANSON BCC	EUR	7 607	240 381,20	2,28
LARGO SA	EUR	12 078	64 013,40	0,61
LDC SA	EUR	1 300	120 640,00	1,14
M.R.M.	EUR	2 750	68 750,00	0,65
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	10 000	123 900,00	1,17
MERCIALYS	EUR	39 964	309 920,82	2,93
NRJ GROUP	EUR	25 175	158 602,50	1,50
PIERRE & VACANCES	EUR	100 000	81 000,00	0,77
SAINT-GOBAIN	EUR	7 000	259 350,00	2,45
SOCIETE GENERALE SA	EUR	10 000	204 150,00	1,93
TARKETT - W/I	EUR	15 000	185 700,00	1,76
TOTALENERGIES SE	EUR	10 933	527 790,58	5,01
WORLDLINE SA	EUR	1 750	71 190,00	0,68
TOTAL FRANCE			4 440 248,46	42,08
HONG-KONG				
SWIRE PACIFIC B	HKD	100 000	119 243,45	1,13
TOTAL HONG-KONG			119 243,45	1,13
ILES CAIMANS				
ASM PACIFIC TECHNOLOGY LTD	HKD	30 000	186 472,31	1,77
TOTAL ILES CAIMANS			186 472,31	1,77
LUXEMBOURG				
SES	EUR	10 000	56 180,00	0,54
TOTAL LUXEMBOURG			56 180,00	0,54

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MAROC				
SOCIETE DES BRASSERIES DU MAROC SA	MAD	600	128 924,10	1,22
TOTAL MAROC			128 924,10	1,22
NORVEGE				
YARA INTERNATIONAL	NOK	7 000	251 332,49	2,38
TOTAL NORVEGE			251 332,49	2,38
PAYS-BAS				
IVECO GROUP NV	EUR	27 000	131 490,00	1,25
VEON LTD	EUR	100 000	59 900,00	0,56
TOTAL PAYS-BAS			191 390,00	1,81
ROYAUME-UNI				
CAMELLIA PLC	GBP	1 000	62 670,92	0,59
FRESNILLO PLC	GBP	30 000	262 944,39	2,50
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	15 000	96 877,85	0,92
TOTAL ROYAUME-UNI			422 493,16	4,01
SUISSE				
SWISS RE AG	CHF	2 000	151 752,75	1,44
TOTAL SUISSE			151 752,75	1,44
THAILANDE				
ALLIANZ AYUDHYA CAPITAL PUBLIC COMPANY LIMITED	THB	130 000	149 516,68	1,42
TOTAL THAILANDE			149 516,68	1,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 458 370,13	61,22
TOTAL Actions et valeurs assimilées			6 458 370,13	61,22
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
AMS AGA 2.125% 03-11-27 CV	EUR	200 000	129 118,53	1,22
TOTAL AUTRICHE			129 118,53	1,22
FRANCE				
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	100 000	80 215,50	0,76
CASI GUIC FLR PERP	EUR	700 000	265 992,52	2,52
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	300 000	192 192,30	1,83
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	EUR	1 000	80 307,50	0,76
RALLYE 0.0% 28-02-32 CV DEFAULT	EUR	500 000	66 150,00	0,63
RENAULT SA	EUR	2 000	590 000,00	5,59
TOTAL FRANCE			1 274 857,82	12,09
LUXEMBOURG				
ESPIRITO SANTO 9.75% 19/12/2025 IN DEFAULT	EUR	100 000		
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	700 000	235 231,07	2,23
TOTAL LUXEMBOURG			235 231,07	2,23
ROYAUME-UNI				
WEST BROMWICH BUILDING SOCIETY 3.0% PERP	GBP	3 000	165 002,94	1,56
TOTAL ROYAUME-UNI			165 002,94	1,56
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 804 210,36	17,10
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 804 210,36	17,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HMG Découvertes PME I	EUR	60	366 921,00	3,48
HMG GLOBETROTTER I	EUR	0,44	1 211 185,85	11,48
HMG RENDEMENT	EUR	125	330 691,25	3,13
TOTAL FRANCE			1 908 798,10	18,09
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 908 798,10	18,09
TOTAL Organismes de placement collectif			1 908 798,10	18,09
Créances			11 648,44	0,11
Dettes			-69 429,02	-0,66
Comptes financiers			436 782,92	4,14
Actif net			10 550 380,93	100,00

Action VALMONDIA	EUR	72 692,1	145,13
-------------------------	------------	-----------------	---------------